

Moufiq Le Président

Ma délégation, qui accorde un intérêt tout particulier à l'examen du point 76 de l'ordre du jour sur la Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies, s'associe aux déclarations du Groupe Africain et du NAM et voudrait faire les quelques observations ci-après, à titre national.

informations contenues dans ses rapports et de saluer le dévouement et le professionnalisme de ces hommes et femmes qui œuvrent au quotidien avec abnégation, souvent au péril de leurs vies et dans des conditions éprouvantes et précaires, au maintien de la paix et la sécurité internationales.

Mon qui a payé un lourd tribut dans les opérations de maintien de la paix depuis son indépendance en 1960, vient encore d'en faire les frais avec l'accident survenu le vendredi 27 septembre 2019 d'un hélicoptère sénégalais de retour d'une opération dans le nord de la République centrafricaine.

Monsieur le Président

- Parce que la reddition des comptes constitue un pilier de l'Etat de droit que rien ne doit remettre en cause,

~~Depuis que notre inaction face aux infractions commises par les forces armées de l'Etat de droit~~

victimes,

Il est alors de notre devoir moral de nous assurer que les privilèges et immunités accordés

au personnel des Nations Unies ne soient un prétexte pour commettre des actes répréhensibles, en toute impunité.

Je vous remercie de votre attention.